

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 mai 2013

n° 30

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénominations de voies sur la commune

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

L'aménagement du site de l'ancien hôpital prévoit la réalisation d'une allée piétonne située entre le nouveau groupe scolaire et le complexe de salles de cinémas. Il convient de la dénommer.

Pour rappel, la Place SAINTE-CATHERINE a été dénommée lors du conseil municipal du 28 novembre 1970 en lieux et places de la Place du CHATELET.

L'élargissement de la Place SAINTE-CATHERINE conduit à la reconfiguration du carrefour adjacent qui est transformé en giratoire franchissable. Pour des raisons techniques et pratiques sa dénomination est souhaitée.

Le parking Pauline KERGOMARD a fait l'objet d'une dénomination lors du conseil municipal du 25 mars 2010. Afin d'améliorer son identification il sera redénommé parking de la CROIX ROUGE, du même nom que la rue qui le dessert.

Enfin, il faut identifier le parking créé dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Saint-Romain.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plan joint) :

ALLEE DU CHATELET : le mail qui se situe entre le nouveau groupe scolaire et le cinéma en travaux : cette voie a son origine Quai du 19 MARS 1962 et son extrémité place SAINTE-CATHERINE.

ROND-POINT DE LA TETE NOIRE : le giratoire franchissable situé à l'intersection de la rue DESCHAZEAUX, du boulevard BLOSSAC, du boulevard FELIX FAURE et de l'avenue JEAN-JAURES.

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 mai 2013

n° 30

page 1/2

PARKING DE LA CROIX ROUGE : le parking de 160 places dont l'accès et la sortie se situent rue de la CROIX ROUGE

PARKING SAINT-ROMAIN : le parking desservi par la rue SAINT-ROMAIN situé entre les numéros 40 et 52 de cette même rue.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013 n° 3976
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER